



SYNDICAT FORCE OUVRIERE

*Centre Départemental Enfants et Familles
(C.D.E.F.)*

Villepinte, le 14 janvier 2011

2011 - L' HEURE DU REVEIL !!!

Tout d'abord, le bureau syndical de FORCE OUVRIERE tient à vous adresser ses meilleurs vœux pour l'année 2011 ainsi que de meilleures conditions de travail à venir pour lesquelles nous continuerons à lutter au quotidien !

PERSONNELS DE NUIT – LA S.T. VOUS Y AVEZ LE DROIT !!!

FORCE OUVRIERE revendique la semaine trimestrielle (ST) pour tous les veilleurs !

A plusieurs reprises, nous avons demandé à la direction générale du CDEF l'application de la Loi en vigueur vis-à-vis de cette catégorie professionnelle. La majorité du personnel de nuit est donc aujourd'hui exclue de cet avantage malgré qu'elle y ait droit compte tenu des conditions d'exercice en internat.

Cette demande a donc été réitérée par courrier recommandé depuis peu.

Si le CDEF refuse d'appliquer la Loi, nous déposerons un dossier auprès du tribunal administratif afin que les droits des agents de nuit soient reconnus !!!

Nous vous tiendrons informé des suites et demandons à ceux qui ne disposent pas des semaines trimestrielles, de se rapprocher de notre syndicat afin que nous comptabilisions exactement le nombre de personnel exclu de ce dispositif.

RESISTER POUR CONSERVER VOS ACQUIS !!!

Nous vous rappelons que la feuille de congé est individuelle et personnelle. Elle doit ainsi pouvoir rester en votre possession si vous le souhaitez malgré la réticence parfois de certain chef de service...

❶ Nous vous rappelons néanmoins que vous n'avez pas le droit de partir en congés sans la validation écrite de votre supérieur hiérarchique, cela pourrait caractériser une faute professionnelle.

LE SAVIEZ VOUS ?

▶ Au **CDEF**, nous bénéficions de 4 Jours Exceptionnels + 1 pour les mères de famille

Nous en avons donc perdu un lors de l'application de la Loi pour la mise en place de la journée de solidarité pour les personnes âgées.

▶ Pourtant au **Conseil Général**, nos collègues conservent toujours le bénéfice de 5 JE + 1

FORCE OUVRIERE réclame donc une équité de traitement pour l'ensemble des agents du département et que ce jour exceptionnel supplémentaire revienne à chaque agent du CDEF.

❶ Le Directeur Général du C.D.E.F. a rappelé lors d'un CHSCT (travail en cours sur le régime des congés) que le C.D.E.F. se doit de s'aligner sur celui du C.G. si celui-ci est plus favorable.

**CE DONT FORCE OUVRIERE EST EN TOTAL ACCORD SUR LE PRINCIPE
ET RECLAME DONC LA MISE EN PRATIQUE !!!**

**CHACUN D'ENTRE VOUS ETES LES BIENVENUS A NOUS REJOINDRE POUR FAIRE
AVANCER VOS DROITS ET CONDITIONS DE TRAVAIL !!!
N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS,
A TRES BIENTOT...**

Syndicat FORCE OUVRIERE du C.D.E.F. - avenue du président Coty - 93420 Villepinte

Téléphone : 01.41.51.10.10 poste 353 ou 06.09.64.18.62

Mail : forceouvriercdef@gmail.com